



Déclaration préalable UNSA EDUCATION

CTSD du 4 février 2016

Monsieur le directeur académique,

Mesdames, messieurs, les membres du CTSD,

La tenue de ce Comité Technique Spécial Départemental s'inscrit dans un paysage scolaire en pleine mutation, dont les effets ne seront visibles que sur le long terme. La **refondation de l'Ecole** poursuit son chemin. Pour cette année, les nouveaux programmes et la réforme du collège vont dans le sens de l'évolution pédagogique souhaitée par l'UNSA Education. Toutefois, nous attendons toujours un véritable temps de concertation et de formation, à l'image des journées banalisées au collège.

Mais à côté de cette refondation pédagogique, les collègues attendent également une amélioration de leurs conditions de travail. Nous n'oublions pas que pendant une décennie, les fermetures allaient bon train alors, évidemment, deux postes supplémentaires pour la Manche, c'est trop peu par rapport aux besoins du terrain. Les classes trop chargées, les ULIS école, les psychologues scolaires, les maîtres E et G, les référents ESS, les conseillers pédagogiques... Chacun demande - avec raison - des moyens supplémentaires pour fonctionner correctement et, malgré une baisse de la démographie, vous ne pourrez satisfaire tout le monde alors quels choix ferez-vous ? Puisque les représentants syndicaux sont là pour donner leur avis, l'UNSA Education veut mettre en exergue trois points noirs pour vous guider dans ceux-ci.

Tout d'abord, nous rencontrons un nombre de plus en plus importants de collègues proches de la rupture car confrontés à des élèves très difficiles, avec aucun recours possible et l'absence fréquente d'appui de leur hiérarchie. Un élève ingérable, même dans une classe de 20, suffit à rendre l'enseignement impossible. Le groupe de travail de début mars et le récent protocole de prise en charge rédigé par l'administration est une première reconnaissance des difficultés mais elle laisse trop les collègues se débrouiller entre eux, sans autre ligne d'horizon que la scolarisation à plein temps. En attendant, les écoles dans lesquelles sont scolarisés ces enfants, partout sur le territoire, doivent bénéficier d'une **bienveillance particulière**.

2^e point : Les CLIS sont devenues ULIS Ecole. C'est très bien, ça va dans le sens de ce qui est défendu par le Se-UNSA depuis des années. Toutefois, si le ministère encourage la scolarisation plusieurs heures par jours d'élèves handicapés dans les classes, il n'est pas prêt à les compter dans les effectifs de ces mêmes classes ! Le

calcul est évidemment économique mais c'est une image exécration renvoyée à tous : ces élèves, leurs parents et leurs enseignants !

Puisque les élèves d'ULIS feront désormais partie intégrante des classes ordinaires et qu'ils n'en sortiront qu'autant que de besoin, l'UNSA Education demande à ce que ces élèves soient **comptés dans les effectifs de l'école**, au même titre que tous les autres élèves. En attendant ce jour, les seuils d'ouverture et de fermeture doivent être modifiés pour prendre en compte les efforts de l'équipe à mettre en œuvre quotidiennement l'inclusion.

Enfin, la charge très lourde des directeurs et directrices d'école est reconnue par tous. Le Se-UNSA avait signé en 2006 un protocole actant la création d'aide à la direction d'école. Le ministère, là encore, se garde bien de traduire ses paroles en actes. Très prompt à reconnaître la charge de travail, il l'est beaucoup moins à accorder des moyens humains d'aide à la direction. Dans la Manche, la répartition du temps d'ADE sur 2 écoles en fonction du nombre de classes, pénalise clairement les écoles qui sont mal appairées. L'UNSA Education demande à ce qu'**aucune école ne dispose de moins de 12 heures** d'aide à la direction.

Pour l'UNSA Education, au regard de ce que la profession nous témoigne, nous souhaitons que les priorités nationales se traduisent désormais localement et ce dans l'intérêt du service public d'éducation.